



# Conseil économique et social

Distr. générale  
9 décembre 2021  
Français  
Original : anglais

## Commission de statistique

### Cinquante-troisième session

1<sup>er</sup>-4 mars 2022

Point 3 j) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions soumises à la Commission pour examen  
et décision: statistiques de la criminalité  
et de la justice pénale**

## **Rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et de l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique sur les statistiques de la criminalité et de la justice pénale**

### **Note du Secrétaire général**

Conformément à la décision 2021/224 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint le rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et de l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique (INEGI) sur les statistiques de la criminalité et de la justice pénale, qui est présenté à la Commission pour examen. Ce rapport fait le point sur les activités et les réalisations menées à bien depuis 2019 dans le cadre des progrès accomplis pour améliorer les statistiques de la criminalité et de la justice pénale. Il présente de nouveaux outils méthodologiques, comme par exemple le nouveau cadre statistique pour la mesure des flux financiers illicites, le cadre statistique de mesure des meurtres de femmes et de filles liés au genre (également appelés « féminicides »), et l'initiative commune du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'ONUDC sur les modules d'enquête normalisés concernant l'objectif de développement durable n° 16. En outre, il met en lumière les initiatives qui ont été prises pour aider les pays à renforcer les statistiques de la criminalité et de la justice pénale, également dans le contexte du suivi de l'objectif de développement durable n° 16, et décrit les défis existants et les activités futures à entreprendre au niveau international.

Les décisions que la Commission est invitée à prendre sont énoncées au paragraphe 41.

\* [E/CN.3/2022/1](#).



# Rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et de l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique (INEGI) sur les statistiques de la criminalité et de la justice pénale

## I. Introduction

1. À la cinquantième session de la Commission de statistique, en 2019, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a présenté un rapport (E/CN.3/2019/19) sur les progrès réalisés dans le cadre du plan de travail quinquennal présenté en 2015 par l'ONUDC et l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique (INEGI) (E/CN.3/2015/8) pour mettre en œuvre la feuille de route visant à améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques de la criminalité et de la justice pénale (E/CN.3/2013/11), approuvée par la Commission en 2013 et actualisée en 2019. Les principales activités qui seront menées dans le cadre de la troisième phase de mise en œuvre de la feuille de route aux niveaux national, régional et mondial seront structurées autour de trois axes principaux :

- a) Élaboration de nouveaux outils méthodologiques ;
- b) Promotion des activités de renforcement des capacités ;
- c) Renforcement de la collecte et de l'analyse des données au niveau international.

2. La Commission de statistique a salué les progrès accomplis dans l'application de la feuille de route visant à améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques de la criminalité et de la justice pénale aux niveaux national et international, et a approuvé la feuille de route mise à jour visant à aider les pays à produire les données pertinentes nécessaires au suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

3. La Commission de statistique a reconnu le rôle clé de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques dans l'amélioration des statistiques de la criminalité et de la justice pénale et a encouragé les organismes nationaux de statistique à promouvoir son application ainsi qu'à faciliter la collaboration entre les producteurs de données au niveau national. En outre, elle s'est félicitée de l'élaboration de nouveaux outils méthodologiques, tels que le Manuel relatif aux enquêtes sur la corruption : directives méthodologiques sur la mesure de la corruption (pots-de-vin) et d'autres formes de corruption à l'aide d'enquêtes par sondage (*Manual on Corruption Surveys: Methodological Guidelines on the Measurement of Bribery and Other Forms of Corruption through Sample Surveys*)<sup>1</sup>.

## II. Principales réalisations dans la mise en œuvre de la feuille de route mise à jour

4. Depuis le dernier débat de la Commission sur les statistiques de la criminalité et de la justice pénale, des progrès importants ont été réalisés dans ce domaine. Les progrès réalisés par les pays dans l'application de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques et des enquêtes nationales de victimisation sont d'une importance majeure.

---

<sup>1</sup> Produit conjointement par l'ONUDC, le Centre d'excellence INEGI-ONUDC et le PNUD.

5. Depuis son adoption en 2015, plusieurs pays à travers le monde ont commencé à appliquer la Classification internationale des infractions à des fins statistiques au niveau national. Selon une évaluation récente, sur les 45 pays qui ont répondu à un questionnaire de l'ONU DC, 60 % ont été en mesure de produire des données sur la criminalité conformes à la Classification internationale des infractions à des fins statistiques – pour la plupart des délits. Pour les données produites à d'autres niveaux du système de justice pénale, le pourcentage de conformité avec la Classification internationale des infractions à des fins statistiques était plus faible (par exemple, à peine plus de 50 % des pays peuvent fournir des données sur les condamnations conformes à la Classification). En outre, plusieurs de ces 45 pays ont produit (ou révisé) des classifications nationales des infractions en accord avec la Classification internationale des infractions à des fins statistiques ou ont produit d'autres documents méthodologiques pour soutenir son application par les différents organismes. Lorsqu'un centre national de liaison chargé de l'application de la Classification a été identifié, il s'agissait dans la grande majorité des cas de l'organisme national de statistique. Diverses organisations régionales ont reconnu ou adopté la Classification internationale des infractions à des fins statistiques dans le cadre de leurs activités statistiques, notamment l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat), l'Organisation des États américains (OEA), le Marché commun du Sud (MERCOSUR) et la Communauté des Caraïbes (CARICOM) dans les Amériques. En Amérique latine, les pays ont montré un intérêt croissant en faveur de l'adoption de la Classification comme modèle pour développer ou adapter leurs propres classifications nationales des infractions. Le Centre d'excellence ONU DC-INEGI d'informations statistiques sur la criminalité, sécurité, victimisation et justice a soutenu dix pays qui ont déjà lancé ou initié leur processus de mise en œuvre. En Amérique latine, quatre pays ont publié ou révisé leur classification nationale des infractions conformément à la Classification internationale des infractions à des fins statistiques. Les Caraïbes ont elles aussi œuvré activement en faveur de l'adoption de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques et ont été formées ou ont commencé à élaborer leurs tableaux nationaux de correspondance des infractions. En Asie et dans le Pacifique, sept pays ont commencé à adopter la Classification internationale des infractions à des fins statistiques et certains États d'Asie ont également demandé au Centre d'excellence ONU DC-KOSTAT de statistiques sur la criminalité et la justice pénale en Asie-Pacifique d'organiser des ateliers de mentorat sur la Classification.

6. Le nombre de pays qui ont mis en œuvre des enquêtes nationales de victimisation a augmenté, en particulier dans les Amériques, grâce également à la fourniture continue d'une assistance technique par le Centre d'excellence ONU DC-INEGI. Les enquêtes de victimisation menées auprès des ménages et des entreprises demeurent une bonne pratique et un élément clé des statistiques de la criminalité et de la justice pénale.

7. La section suivante met en évidence les progrès globaux réalisés en matière de statistiques de la criminalité et de la justice pénale au cours des trois dernières années, depuis 2019, date à laquelle la Commission a examiné et mis à jour la feuille de route. La présentation est structurée selon les trois domaines énoncés dans la feuille de route : élaboration de la méthodologie (trois normes sont à présent soumises à la Commission), activités de renforcement des capacités, et collecte et analyse de données au niveau international.

## A. Élaboration de nouveaux outils méthodologiques : méthodologie des normes présentée à la Commission

8. Les activités liées à l'élaboration d'outils méthodologiques envisagées dans la feuille de route présentée à la Commission en 2019 (E/CN.3/2019/19) ont toutes été réalisées ou sont en cours, certaines étant presque terminées, d'autres n'en étant qu'à leur stade initial. La présente section décrit outils terminés et présentés à la Commission, la section III décrit ceux encore en cours.

Tableau 1

### État d'avancement de l'application de la feuille de route depuis 2019 (outils méthodologiques)

<i>Outils méthodologiques prévus dans la feuille de route mise à jour présentée à la Commission en 2019</i>	<i>État d'avancement à la fin de 2021</i>	<i>Observations</i>
Manuel d'application de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques	✓	En cours
Évaluation de l'application de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques	✓✓	
Nouveaux modules d'enquête de victimisation liés à des thèmes supplémentaires	✓	Terminé pour l'Amérique latine
Enquête relative à l'objectif de développement durable n° 16	✓✓	Présenté à la cinquante-troisième session de la Commission
Cadre statistique global concernant les statistiques relatives à la criminalité fondée sur le genre	✓	Cadre statistique concernant les meurtres liés au genre présenté à la Commission
Directives concernant la mesure des flux financiers illicites	✓✓	Présenté à la cinquante-troisième de session de la Commission
Directives concernant la mesure des flux financiers illicites liés à d'autres activités criminelles	✓	En cours
Conduite d'essais et élargissement des méthodes d'enquête permettant de mesurer la traite des personnes	✓	En cours
Mesure d'autres formes de corruption, notamment la grande corruption	✓	Tenue de la première réunion du groupe de travail
Directives concernant la mesure de la criminalité organisée	✓	Terminé pour les pays des Balkans
Étude d'évaluation sur l'utilisation des mégadonnées aux fins de l'analyse de la criminalité sur le plan statistique	✓✓	

Outils méthodologiques prévus dans la feuille de route mise à jour présentée à la Commission en 2019	État d'avancement à la fin de 2021	Observations
Accès à la justice et efficacité du système de justice pénale : élaboration d'indicateurs standard sur la base des données administratives et des données tirées d'enquêtes	✓	Nouvel indicateur approuvé par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, directives en cours

Note : ✓ activité partiellement réalisée ou en cours ; ✓✓ activité terminée.

## 1. Cadre conceptuel pour la mesure statistique des flux financiers illicites

9. En tant que coresponsables de l'indicateur relatif aux objectifs de développement durable 16.4.1 (Valeur totale des flux financiers illicites entrants et sortants), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'ONUDC ont lancé en 2017 un processus de consultation visant à élaborer un nouveau cadre conceptuel pour la mesure statistique des flux financiers illicites sur la base des contributions d'un large éventail d'experts. Après deux grandes consultations d'experts réunissant des spécialistes des organismes nationaux de statistique, des cellules de renseignement financier, des autorités fiscales, des membres du monde universitaire, des organisations internationales, des groupes de réflexion et d'autres experts de la criminalité, de la fiscalité et des flux financiers illicites qui se sont déroulées entre 2017 et 2018, un groupe de travail statistique<sup>2</sup> chargé de la mesure des flux financiers illicites a été créé en janvier 2019 pour définir les concepts statistiques, évaluer la disponibilité des données, élaborer des méthodes statistiques et examiner les activités au niveau des pays. Parallèlement, des projets pilotes nationaux ont été lancés en Colombie, en Équateur, au Mexique et au Pérou, conjointement avec le Centre d'excellence ONUDC-INEGI, ainsi qu'au Nigéria et en Tanzanie, conjointement avec la Commission économique pour l'Afrique et l'Union africaine. Le groupe de travail a finalisé en 2020 le « cadre conceptuel global pour la mesure statistique des flux financiers illicites », qui est disponible en ligne sur le portail de la Commission de statistique dans un document de référence<sup>3, 4, 5</sup>.

10. Grâce aux travaux du groupe de travail et à son approche conceptuelle globale de la mesure des flux financiers illicites, le reclassement de l'indicateur relatif aux objectifs de développement durable 16.4.1 du niveau III au niveau II a été approuvé lors de la dixième réunion du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable<sup>6</sup>.

11. Ce cadre constitue une pierre angulaire de la mesure des flux financiers illicites, car il fournit une définition standard de ces flux à des fins statistiques, il détermine une typologie harmonisée et pertinente des flux existants, il établit un cadre basé sur

<sup>2</sup> Le groupe de travail est composé de représentants des organismes nationaux de statistique, des banques centrales ainsi que des autorités douanières ou fiscales. Le groupe de travail comprend également des experts d'organisations internationales ayant une expertise reconnue dans ce domaine. Eurostat, le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et la Division de statistique sont représentés, en plus de la CNUCED et de l'ONUDC.

<sup>3</sup> Voir <https://unstats.un.org/unsd/statcom/53rd-session/>.

<sup>4</sup> Disponible sur : [https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/statistics/IFF/IFF\\_Conceptual\\_Framework\\_for\\_publication\\_FINAL\\_16Oct\\_print.pdf](https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/statistics/IFF/IFF_Conceptual_Framework_for_publication_FINAL_16Oct_print.pdf).

<sup>5</sup> Disponible sur : [https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/statistics/IFF/IFF\\_Conceptual\\_Framework\\_for\\_publication\\_FINAL\\_16Oct\\_print.pdf](https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/statistics/IFF/IFF_Conceptual_Framework_for_publication_FINAL_16Oct_print.pdf).

<sup>6</sup> Voir [https://unstats.un.org/sdgs/files/meetings/iaeg-sdgs-meeting-10/10th%20IAEG-SDG%20Meeting%20Report\\_14.02.2020.pdf](https://unstats.un.org/sdgs/files/meetings/iaeg-sdgs-meeting-10/10th%20IAEG-SDG%20Meeting%20Report_14.02.2020.pdf).

les définitions, classifications et méthodologies statistiques existantes – en tenant compte du Système de comptabilité nationale (SCN), de la balance des paiements et d'autres cadres statistiques existants – et il propose une approche de mesure directe et ascendante des flux financiers illicites. Sur la base du cadre conceptuel, des travaux sont en cours au sein du groupe de travail CNUCED-ONUUDC afin d'élaborer des directives méthodologiques pour la mesure des différents types de flux financiers illicites.

## 2. Cadre statistique de mesure des meurtres de femmes et de filles liés au genre (également appelés « féminicides »)

12. Lors de sa cinquantième session (du 5 au 8 mars 2019), la Commission de statistique a demandé à l'ONUUDC d'élaborer un « cadre statistique relatif à la criminalité fondée sur le genre, en mettant l'accent sur les meurtres de femmes et de filles liés au genre (féminicide) » (E/CN.3/2019/19). En réponse à cette demande, l'ONUUDC s'est associé à ONU-Femmes et a lancé en 2019 un processus de consultation qui a conduit à l'élaboration du cadre statistique sur les meurtres de femmes et de filles liés au genre (également appelés « féminicides »), disponible en ligne sur le portail de la Commission de statistique dans un document de référence<sup>7</sup>. Le cadre est entièrement aligné sur la Classification internationale des infractions à des fins statistiques. Ce travail conjoint a été mis en œuvre par le Centre mondial d'excellence en statistiques de genre (CEGS-ONU-Femmes), le Centre d'excellence ONUUDC-INEGI et le Service de la recherche et de l'analyse des tendances de l'ONUUDC.

13. Tout en s'appuyant sur des instruments normatifs convenus au niveau international et sur des travaux analytiques et statistiques antérieurs, le processus comprenait :

a) Une réunion interinstitutions d'experts qui s'est tenue à Vienne, en Autriche, les 20 et 21 juin 2019, avec la participation de représentants du PNUD, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), de l'ONUUDC, d'ONU-Femmes, de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) et du Mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention de Belém do Pará ;

b) Une consultation mondiale en ligne (d'avril à juillet 2021) sur une large liste de variables permettant d'opérationnaliser les motivations liées au genre derrière le meurtre de femmes et de filles. Cette consultation était ouverte aux institutions nationales de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies (organismes nationaux de statistique, entités chargées de l'application des lois, bureaux des procureurs nationaux, système judiciaire, institutions de santé publique, entités chargées de la promotion des femmes et de l'égalité des genres) ainsi qu'aux organisations promouvant l'autonomisation des femmes, au monde universitaire et aux autres organisations internationales concernées. Au total, 67 institutions nationales de 54 pays ont participé à cette consultation et ont fourni les données utilisées pour élaborer le cadre statistique sur les meurtres liés au genre.

14. Le cadre statistique fournit une définition statistique des meurtres de femmes et de filles liés au genre, une liste de variables qui peuvent être utilisées pour enregistrer les motivations des meurtres liés au genre, et les blocs de données qui constituent le nombre total de ces meurtres. Le nouveau cadre statistique fournit également des conseils de mise en œuvre aux systèmes statistiques nationaux. Plusieurs institutions – y compris les entités du système de justice pénale – peuvent s'inspirer du cadre pour

<sup>7</sup> <https://unstats.un.org/unsd/statcom/53rd-session/>.

enregistrer et normaliser les données sur les meurtres liés au genre. Les organismes nationaux de statistique ont un rôle clairement défini en tant que coordinateurs des systèmes statistiques nationaux pour soutenir et mettre en œuvre directement le cadre produisant des statistiques non seulement sur l'ampleur des meurtres mais aussi sur la réponse de l'État à ceux-ci.

15. Le cadre est aligné sur la structure et les définitions de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques et peut donc être appliqué par les pays indépendamment de leur législation nationale en matière de meurtres de femmes et de filles liés au genre.

### **3. L'enquête relative à l'objectif de développement durable n° 16**

16. La disponibilité limitée des données permettant de mesurer les progrès dans les domaines de la paix, de l'accès à la justice, de l'état de droit et de l'efficacité des institutions constitue un obstacle majeur à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. En 2021, treize des indicateurs relatifs à l'objectif de développement n° 16 présentaient une couverture inférieure à 25 %. Afin d'aider les pays à combler ces lacunes en matière de données, l'ONU DC, le PNUD et le HCDH ont uni leurs forces à la fin de l'année 2019 pour élaborer un instrument d'enquête normalisé et testé à l'échelle internationale dont l'objectif était d'aider les pays à collecter des données opportunes et comparables pour treize indicateurs fondés sur des enquêtes dans le cadre de l'objectif de développement n° 16. Le questionnaire d'enquête relatif à l'objectif de développement n° 16 est divisé en six modules : accès à la justice, corruption, gouvernance, discrimination, traite des personnes et violence. L'instrument d'enquête relatif à l'objectif de développement n° 16 est conçu comme un outil flexible qui peut être adapté aux besoins nationaux ; il peut être appliqué sous la forme d'une enquête démographique autonome ou, si nécessaire, les pays peuvent mettre en œuvre des modules sélectionnés dans le cadre d'autres opérations d'enquête en cours.

17. Afin de garantir une méthodologie solide et une comparabilité internationale, le questionnaire d'enquête relatif à l'objectif de développement n° 16 a été soumis à un certain nombre d'étapes de développement, notamment une révision par des experts, des tests cognitifs et des tests pilotes. Des tests cognitifs ont été réalisés dans trois pays, et la méthodologie a été pilotée avec succès dans huit pays (Cabo Verde, El Salvador, Kazakhstan, Kenya, Somalie, Tanzanie, Togo, Tunisie). Ces expériences ont largement contribué à affiner l'instrument. Dans tous les pays, la procédure de pilotage a été menée par l'organisme national de statistique ou en partenariat avec celui-ci.

18. En plus du questionnaire d'enquête relatif à l'objectif de développement n° 16, composé de 6 modules thématiques et d'un module sur les caractéristiques sociodémographiques, un dispositif d'appui est fourni qui comprend, entre autres, un manuel de mise en œuvre, un script visant à faciliter l'élaboration du questionnaire par entretien individuel ou téléphonique assisté par ordinateur, et une syntaxe standard pour calculer les indicateurs. À mesure que les ressources seront mises à disposition, la documentation sera progressivement traduite en plusieurs langues. L'outil d'enquête relatif à l'objectif de développement durable n° 16 est disponible en ligne sur le portail de la Commission de statistique dans un document de référence<sup>8</sup>.

---

<sup>8</sup> Voir : <https://unstats.un.org/unsd/statcom/53rd-session/>.

## B. Activités de renforcement des capacités

19. Tous les objectifs de renforcement des capacités inclus dans la feuille de route mise à jour de 2019 ont été atteints, à l'exception de la création d'un centre d'excellence sur les statistiques de la criminalité et de la justice pénale en Afrique. Bien qu'il ait contacté des donateurs potentiels, l'ONUSD n'est pas parvenu à obtenir les ressources nécessaires.

Tableau 2

### État d'avancement de l'application de la feuille de route depuis 2019 (renforcement des capacités)

<i>Activités de renforcement des capacités prévues dans la feuille de route mise à jour présentée à la Commission en 2019</i>	<i>État d'avancement à la fin de 2021</i>
Programme de renforcement des capacités à l'échelle mondiale	✓✓
Activités de renforcement des capacités concernant l'application de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques, les enquêtes de victimisation et sur la corruption : établissement de rapports nationaux sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable	✓✓
Centres d'excellence visant à fournir aux pays qui en font la demande un appui direct en vue de l'élaboration et de la réalisation d'enquêtes de victimisation et sur la corruption et de l'amélioration des données administratives	✓✓
Promotion de la création d'un centre d'excellence régional en Afrique	X

*Note :* ✓✓ activité terminée ; X activité pas terminée.

#### 1. Les centres d'excellence en tant que centres régionaux permettant d'apporter un appui technique aux pays

20. Deux centres régionaux établis en partenariat avec les organismes nationaux de statistique ont joué un rôle déterminant dans le soutien apporté aux pays pour renforcer les statistiques de la criminalité et de la justice pénale :

a) Le Centre d'excellence ONUDC-INEGI (Institut national de statistique et de géographie, Mexique) d'informations statistiques sur la criminalité, sécurité, victimisation et justice, situé à Mexico, depuis 2011 ;

b) Le Centre d'excellence ONUDC-KOSTAT (Statistics Korea) de statistiques sur la criminalité et la justice pénale en Asie-Pacifique, situé à Daejeon, depuis 2019.

21. L'incidence des travaux de soutien de ces centres en faveur des pays des deux régions témoigne de la réussite du modèle de partenariat entre les organismes nationaux de statistiques et les organismes des Nations Unies, qui combine le soutien par les pairs et la promulgation de normes internationales.

22. Depuis 2019, ces centres ont continué à mener des programmes de renforcement des capacités en Amérique latine et dans les Caraïbes, et en Asie et dans le Pacifique, respectivement. Ces activités comprenaient des formations sur site et en ligne concernant les enquêtes de victimisation et sur la corruption, la mesure de l'homicide, l'application de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques, l'amélioration des normes de qualité statistique pour les statistiques de la criminalité



et de la justice pénale, et la rationalisation de l'égalité des genres dans les statistiques de la criminalité et de la justice pénale. Si la pandémie de COVID-19 a eu une incidence significative sur l'organisation des activités au niveau national, le niveau d'interaction avec les autorités et les experts nationaux est resté élevé en matière de conseils ou de soutien pour la mise en œuvre d'enquêtes ou pour l'amélioration des données administratives sur la criminalité et la justice pénale. Lorsque cela s'est avéré nécessaire, les centres ont également joué un rôle déterminant dans l'élaboration de nouveaux outils méthodologiques, comme l'a fait le Centre d'excellence ONUDC-INEGI en ce qui concerne le cadre statistique de mesure des meurtres de femmes et de filles liés au genre, le cadre conceptuel permettant de mesurer les flux financiers illicites et les travaux visant à améliorer la mesure de la corruption. Ce Centre a également contribué au chapitre sur la sûreté et la sécurité du manuel relatif aux statistiques sur la gouvernance, préparé par le groupe Praia, et a dirigé l'élaboration de nouveaux modules d'enquête visant à mesurer le harcèlement physique ou sexuel, la cybercriminalité et la possession d'armes à feu dans le cadre de l'Initiative pour la réalisation d'enquêtes de victimisation en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui a été adoptée par près de la moitié des pays de cette région. Enfin, il a continué à assurer les fonctions de Secrétariat technique du groupe de travail sur la sécurité publique au sein de la Conférence statistique des Amériques de la CEPALC. L'objectif de ce groupe pour 2022 et 2023 est de recenser les capacités nationales en matière de statistiques pénitentiaires.

23. Les centres d'excellence ont promu et organisé plusieurs activités au niveau régional et international en élargissant et en développant des partenariats avec d'autres entités, notamment la 5<sup>e</sup> Conférence internationale sur les statistiques relatives à la gouvernance, à la criminalité et à la justice coorganisée – en format virtuel – par l'INEGI, KOSTAT, l'ONUDC, soutenue par les deux centres en juillet 2021 et à laquelle plus de 2 500 participants de 60 pays ont assisté. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, le Centre ONUDC-KOSTAT – en collaboration avec l'Institut de recherche pour la prévention de la criminalité du Ministère de la Justice, en République populaire de Chine, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), l'Institut thaïlandais de la justice et l'ONUDC – a organisé en octobre 2019 la troisième Réunion régionale sur les statistiques de la criminalité et de la justice pénale : vers des systèmes de statistiques de la criminalité modernes et efficaces, qui s'est tenue à Chengdu, en République populaire de Chine. Grâce à toutes ces activités, les centres ont développé et renforcé un réseau d'experts dans divers domaines de la criminalité et de la justice pénale et ont encouragé l'échange de pratiques entre les experts nationaux et internationaux, le monde universitaire, les organisations de la société civile et le secteur privé.

24. Dans le but d'aider les pays à mieux intégrer le genre dans les statistiques de la criminalité et de la justice pénale, le Centre d'excellence ONUDC-KOSTAT, en collaboration avec l'Institut de statistique des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, a lancé en 2020 le cours d'apprentissage en ligne intitulé « Crime Statistics from a Gender Perspective » (« Statistiques de la criminalité dans une perspective de genre »). Ce cours d'une durée de quatre semaines comprenait quatre modules sur la nécessité d'intégrer le genre dans les statistiques de la criminalité. Le Centre d'excellence ONUDC-INEGI, en partenariat avec la CEPALC et son Observatoire de l'égalité des genres en Amérique latine et dans les Caraïbes, a adapté cette formation à la région de l'Amérique latine et la lancera en janvier 2022.

## **2. Partenariats régionaux et internationaux visant à organiser des activités de renforcement des capacités**

25. Outre les travaux des deux centres d'excellence, un certain nombre d'activités de renforcement des capacités ont été menées dans le cadre de vastes partenariats

entre des organismes internationaux et régionaux, grâce au cadre unificateur fourni par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses outils de suivi. Au cours de la période 2020-2021, l'ONUDD, le PNUD, le HCDH et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ont mis en œuvre quatre séries de webinaires régionaux pour renforcer les capacités nationales de suivi de l'objectif de développement durable n° 16, respectivement en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Asie et pour les pays arabophones d'Afrique du Nord et d'Asie occidentale. Ces formations ont permis de renforcer les compétences techniques des représentants des autorités nationales et de les sensibiliser aux outils méthodologiques et de communication des données existants. Elles ont également favorisé le dialogue entre les producteurs et les utilisateurs au sujet des défis existants en matière de génération de données et d'utilisation des indicateurs relatifs à l'objectif de développement durable n° 16<sup>9</sup>. Les formations régionales ont été mises en œuvre avec le soutien du Centre d'excellence ONUDD-INEGI et du Centre d'excellence ONUDD-KOSTAT, et en partenariat avec des organisations régionales (telles que l'Union africaine et l'Institut arabe de formation et de recherches statistiques) et les commissions régionales de l'ONU (la CESAP et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale).

### 3. Autres activités de renforcement des capacités

26. D'autres activités spécifiques visant à aider les pays à produire des statistiques précises, pertinentes et opportunes sur la criminalité et la justice pénale ont été menées par l'ONUDD au cours des trois dernières années. Elles comprenaient un soutien technique pour la réalisation d'enquêtes sur la corruption au Nigéria et au Ghana, une formation sur les enquêtes de victimisation au Kazakhstan et au Bangladesh, et des ateliers sur les statistiques administratives de la criminalité et sur l'application de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques en Ouzbékistan et en Inde. Dans le domaine des statistiques et des indicateurs de suivi de la criminalité organisée, des formations régionales ont été organisées pour promouvoir la collecte et la diffusion de données pertinentes par les institutions du système de justice pénale dans les pays des Balkans occidentaux. Un élément important de ces formations portait sur le rôle de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques dans l'amélioration de la qualité et de la comparabilité des données sur la criminalité et la justice pénale afin de surveiller la criminalité organisée.

27. Dans le domaine de la traite des personnes, des activités de renforcement des capacités en matière de collecte et d'analyse des données et d'établissement de rapports nationaux ont été menées au cours de la période 2019-2021 en Afrique, en Asie et dans le Pacifique (sept pays) ainsi qu'au niveau régional en Afrique, en partenariat avec l'Institut de statistique de l'Union africaine et l'Union africaine. Les bénéficiaires comprennent des institutions de justice pénale, des organismes de signalement de la criminalité et des organismes spécialisés dans la lutte contre la traite des personnes.

28. L'aide apportée aux pays en matière de mesure des flux financiers illicites a été un domaine de travail important ces dernières années. Les organismes nationaux de statistique et d'autres autorités compétentes ont participé à des projets relatifs au

---

<sup>9</sup> Les quatre séries régionales ciblaient respectivement des pays d'Afrique (cinq webinaires organisés de novembre à décembre 2020, plus de 100 participants par session provenant de 38 pays), d'Amérique latine et des Caraïbes (sept webinaires, organisés d'avril à juin 2021, environ 500 participants par session provenant de 27 pays), d'Asie (huit webinaires, organisés de septembre à novembre 2021, plus de 600 participants par session provenant de 83 pays) et des pays arabophones d'Afrique du Nord et d'Asie occidentale (quatre webinaires, organisés en octobre 2021, 130 participants provenant de 16 pays).

Compte pour le développement mis en œuvre en Amérique latine (avec le Centre d'excellence ONUDC-INEGI et l'ONU DC), en Afrique (en partenariat avec la Commission africaine de l'énergie et la CNUCED) et en Asie (avec la CESAP) et ont impliqué plus de dix pays dans les travaux relatifs aux méthodologies d'estimation des flux financiers illicites dus aux marchés illégaux tels que le trafic de drogue, le trafic de migrants et la traite des personnes.

### C. Collecte et analyse des données au niveau international

Tableau 3

#### État d'avancement de l'application de la feuille de route depuis 2019 (collecte des données au niveau international)

<i>Collecte et analyse des données au niveau international prévues dans la feuille de route mise à jour présentée à la Commission en 2019</i>	<i>État d'avancement à la fin de 2021</i>	<i>Observations</i>
Assurer la collecte régulière de données relatives à la criminalité et à la justice pénale, à la traite des personnes et au trafic d'espèces sauvages, en tenant compte des prescriptions relatives aux rapports sur la réalisation des objectifs de développement durable	✓✓	
Renforcer les centres nationaux de liaison chargés de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale	✓	Les activités relatives à l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale ont été réduites en raison du gel des ressources humaines
Rapports mondiaux sur la traite des personnes, l'homicide, le trafic d'armes à feu et la criminalité liée aux espèces sauvages	✓✓	
Nouvelle étude mondiale sur le trafic de migrants et nouvelle collecte de données mondiales	✓	Un observatoire du trafic de migrants a été créé pour l'Afrique de l'Ouest et du Nord
Rapport mondial sur les objectifs de développement durable relatifs à la criminalité et à la justice pénale	✓✓	
Stratégie globale de diffusion des données relatives à la criminalité et à la justice pénale, y compris en vue de l'établissement de rapports concernant les objectifs de développement durable	✓✓	Développement d'un nouveau portail de données : lancement de nouvelles séries de mémoires analytiques

*Note :* ✓ activité partiellement réalisée ou en cours ; ✓✓ activité terminée.

#### 1. Collectes des données au niveau international

29. L'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale – la collecte de données mondiales la plus complète sur la criminalité et la justice pénale – continue d'être l'épine dorsale

des analyses mondiales et régionales sur les tendances de la criminalité et sur le fonctionnement des systèmes de justice pénale, en collectant des données nationales utilisées pour le suivi mondial de plusieurs indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable dans le domaine de la violence, de l'état de droit, de l'accès à la justice et de la corruption. En outre, elle demeure un outil permettant de promouvoir la coordination statistique au niveau national entre les producteurs de données et de fournir des orientations sur les données et indicateurs clés. L'Enquête repose sur un système de centres nationaux de liaison qui est géré – dans la mesure du possible – par l'ONUDC en partenariat avec des organisations régionales (actuellement avec Eurostat et l'Organisation des États américains pour l'Europe et les Amériques, respectivement). Dans plusieurs pays, les organismes nationaux de statistique jouent un rôle de premier plan dans la coordination de cet exercice, qui constitue une pratique importante d'harmonisation et d'amélioration de la qualité des données dans le domaine de la criminalité et de la justice pénale. Des collectes de données mondiales spécialisées sont également réalisées chaque année sur la traite des personnes, le trafic d'armes à feu et, par l'intermédiaire du Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), sur le trafic illicite d'espèces protégées. Ces collectes de données sont utilisées pour produire des rapports analytiques globaux au niveau international et pour le suivi mondial de l'objectif de développement durable pertinent.

30. Les rapports analytiques phares de l'ONUDC qui ont été produits ces dernières années sur la base des collectes de données susmentionnées comprennent l'étude mondiale sur les homicides de 2019 (*Global Study on Homicide 2019*), l'étude mondiale sur les armes à feu de 2020 (*Global Study on Firearms Trafficking 2020*), le rapport mondial sur la traite des personnes de 2020 (*Global Report on Trafficking in Persons 2020*) et le rapport mondial sur la criminalité liée aux espèces sauvages : Le trafic des espèces protégées de 2020 (*World Wildlife Crime Report: Trafficking in Protected Species 2020*). « Data Matters » (« Les données comptent ») est une nouvelle série lancée par l'ONUDC en 2021 pour encourager l'utilisation des données par l'intermédiaire de brefs supports de connaissance basés sur des données et portant sur des questions politiques spécifiques. Au cours du second semestre 2021, trois mémoires ont été produits dans le cadre de cette nouvelle série sur la population carcérale, sur certaines cibles relatives à l'objectif de développement durable n° 16 et sur les meurtres de femmes et de filles liés au genre<sup>10</sup>.

## 2. Mégadonnées

31. Afin de combler les lacunes importantes en matière de données – tant au regard de leur couverture que de leur caractère actuel – l'utilisation de mégadonnées sur certaines activités illégales est testée par l'ONUDC depuis 2020. Plus précisément, le contenu et la méthodologie de la recherche sur le trafic ont été élargis grâce à l'utilisation de l'intelligence artificielle et de l'apprentissage automatique pour suivre les événements illicites du trafic mondial tels que les saisies de médicaments et de produits médicaux falsifiés dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Ce type d'approche peut générer des données « en temps réel » qui sont nécessaires pour améliorer la compréhension des dimensions transnationales de la criminalité et pour permettre aux États Membres de surveiller l'ampleur de certaines formes de trafic en produisant des images rapides des menaces émergentes et changeantes. Ces méthodes nécessitent une combinaison d'expertise et la mise en place d'une infrastructure

<sup>10</sup> Les rapports analytiques de l'ONUDC sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/index.html>. Les éditions de la série « Data Matters » sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/data-matters.html>.

informatique significative et sécurisée<sup>11</sup>, mais elles peuvent donner d'importants résultats en matière de couverture, d'actualité et de granularité des informations<sup>12</sup>. Un domaine de travail différent – mais connexe – concerne la collecte de données sur les marchés du dark Web, qui représentent une composante des marchés de drogues illicites. Des partenariats avec des entités spécialisées du secteur privé ont été explorés pour accéder à ces sources de données.

### III. Développement continu de normes et d'outils clés

#### 1. Cadre statistique sur la mesure de la corruption

32. Au cours des dernières années, d'importantes améliorations ont été apportées à la mesure de la corruption, notamment grâce à l'inclusion de deux indicateurs pertinents dans le cadre de suivi des objectifs de développement durable (indicateurs 16.5.1 et 16.5.2). En 2018, un manuel relatif aux enquêtes sur la corruption (*Manual on Corruption Surveys*) a été publié et accueilli favorablement par la Commission. Ces normes couvrent la mesure de certaines formes de corruption, mais pas de leur totalité, et la feuille de route présentée en 2019 a reconnu la nécessité de développements méthodologiques supplémentaires pour produire un cadre complet de mesure de la corruption. De même, la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption a demandé à l'ONUDC d'élaborer un cadre complet, scientifiquement solide et objectif pour mesurer la corruption à sa huitième session en décembre 2018<sup>13</sup>.

33. Afin de répondre à ces demandes et pour faire suite au groupe de travail créé pour élaborer le Manuel susmentionné, un deuxième groupe de travail sur la mesure de la corruption a été lancé au milieu de l'année 2021 pour élaborer un cadre statistique de mesure de la corruption fondé sur des méthodologies objectives et sur des sources de données fiables. Le nouveau groupe de travail a tenu sa première réunion en juillet 2021 et prévoit de poursuivre ses travaux en 2022. Les membres du groupe de travail comprennent des experts des organismes nationaux de statistique, des organismes de lutte contre la corruption, des organisations internationales telles que l'OCDE, la Banque mondiale et le PNUD, ainsi que des membres du monde universitaire, entre autres. Le produit final devrait fournir des conseils permettant aux pays de renforcer leurs systèmes d'information nationaux ainsi que la qualité et la disponibilité des données sur la corruption, et définit des approches analytiques pour comprendre la corruption et ses liens avec d'autres défis sociaux et économiques. Une phase pilote de mesure de la corruption devrait être menée dans les pays volontaires en 2022 et 2023.

<sup>11</sup> Il est nécessaire d'appliquer une série de procédures d'intelligence artificielle centrées sur la modélisation de l'apprentissage automatique pour produire des données de bonne qualité en extrayant, en normalisant et en dédupliquant les informations récoltées sur Internet. Il est également essentiel de recourir à des processus d'automatisation ciblés pour analyser efficacement les données textuelles et pour traiter la grande quantité de données non structurées qui sont générées quotidiennement.

<sup>12</sup> Une série de publications basées sur des données en temps réel pour évaluer l'incidence de la COVID-19 sur les différents marchés illégaux est disponible à l'adresse suivante : <https://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/coronavirus.html>.

<sup>13</sup> Voir la résolution 8/10 « Mesure de la corruption » adoptée par la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption lors de sa huitième session, qui s'est tenue à Abou Dhabi, du 16 au 20 décembre 2019.

## 2. Normes sur l'enregistrement et la conservation des données relatives à la justice pénale

34. La production de données sur le fonctionnement du système de justice pénale et sur son accessibilité est au cœur de la cible relative aux objectifs de développement durable 16.3 (« Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice »). Compte tenu de l'hétérogénéité des systèmes de justice pénale dans le monde et de la nature multidimensionnelle de l'état de droit et de l'administration de la justice (concernant des questions telles que l'accessibilité, la capacité, l'efficacité et l'efficience), il est indispensable d'élaborer des concepts et des cadres harmonisés pouvant guider les systèmes statistiques nationaux dans la collecte et l'harmonisation des données sur des questions telles que l'efficacité des procédures pénales, l'accès à l'aide juridique et la fourniture de celle-ci, le recours aux peines non privatives de liberté et l'issue des procédures pénales. Au cours des dernières années, des progrès ont été réalisés dans la conceptualisation de critères mesurables pertinentes et dans la promotion de la mise en œuvre d'outils statistiques<sup>14</sup>, mais de nombreuses lacunes subsistent. Dans le but d'aider les pays à favoriser l'application de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques aux différents niveaux du système de justice pénale et d'accroître la pertinence et la comparabilité des données en matière de justice pénale, l'ONUDC a commencé à concevoir un manuel visant à orienter les différentes entités du système de justice pénale (services de détection et de répression, organes chargés des poursuites et de la justice, administration pénitentiaire) en vue de l'enregistrement, du stockage, de la gestion et de la diffusion efficaces de données cohérentes. Ces orientations méthodologiques comprendraient un cadre statistique permettant de rendre opérationnelles les dimensions du fonctionnement de la justice (notamment l'accessibilité, la capacité, l'efficacité et l'efficience) et fourniraient des concepts standard en vue de l'harmonisation des données aux différentes étapes du processus par les différentes entités des systèmes de justice pénale.

## 3. Normes visant à améliorer la mesure de la traite des personnes

35. Si la collecte de données sur les victimes détectées de la traite des personnes s'améliore progressivement, la production de critères mesurables sur la proportion non détectée des victimes reste un défi et les informations sur l'ampleur réelle de la traite des personnes demeurent inconnues. Une approche statistique prometteuse pour estimer le nombre total de victimes (détectées et non détectées) est la méthode d'estimation des systèmes multiples<sup>15</sup>. Afin d'aider les pays à utiliser cette méthode, l'ONUDC élabore à l'heure actuelle un manuel sur sa mise en œuvre – dont la publication est prévue en 2022 – en coopération avec des experts nationaux, internationaux et universitaires. D'autres initiatives en cours visant à élaborer des normes susceptibles d'aider les pays à améliorer les statistiques sur la traite des personnes sont le développement d'un module d'enquête standardisé pour mesurer la traite des personnes liée au travail forcé (voir la section sur l'initiative d'enquête

<sup>14</sup> En 2020, un indicateur supplémentaire sur l'accès à la justice a été inclus dans le cadre de suivi des objectifs de développement durable (indicateur 16.3.3 sur l'accès à la justice civile). En 2019, le rapport relatif aux « Enquêtes sur les besoins juridiques et l'accès à la justice » de l'OCDE a fourni des orientations sur la mise en œuvre d'enquêtes concernant l'expérience des différends d'ordre juridique par les citoyens. En 2020, un chapitre dédié du manuel relatif aux statistiques sur la gouvernance, produit par le Groupe Praia, a fourni un aperçu précieux des différentes sources de données et de leur contribution possible pour mesurer divers aspects de l'accès à la justice.

<sup>15</sup> Cette méthode exploite les dossiers administratifs concernant les victimes de la traite tenus par les autorités nationales et les organisations non gouvernementales ; grâce à la technique statistique de capture-recapture, elle permet d'estimer, à l'échelle nationale, le nombre total des victimes de la traite (détectées et non détectées) (voir : [https://www.unodc.org/documents/research/UNODC-DNR\\_research\\_brief.pdf](https://www.unodc.org/documents/research/UNODC-DNR_research_brief.pdf)).

relative à l'objectif de développement durable n° 16), le développement d'outils statistiques pour estimer le nombre de victimes de la traite à des fins de travail forcé dans l'industrie de la pêche, entrepris conjointement par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'ONUDC, et l'élaboration d'un manuel sur les statistiques administratives relatives à la traite des personnes, qui sera finalisé conjointement par l'OIM et l'ONUDC.

#### **4. Manuels opérationnels visant à renforcer la mesure des flux financiers illicites**

36. Le cadre conceptuel de la mesure des flux financiers illicites a jeté les bases de la production d'estimations normalisées de ces flux, mais les pays ont besoin d'un guide plus opérationnel pour mettre celle-ci en œuvre. Sur la base d'études pilotes menées dans des pays d'Amérique latine<sup>16</sup>, l'ONUDC élabore des directives méthodologiques sur la production d'estimations des flux financiers illicites en lien avec certains marchés illégaux (trafic de drogues, traite des personnes, trafic de migrants), conformément à la feuille de route de 2019<sup>17</sup>. D'autres activités au niveau national sont menées par la CNUCED et l'ONUDC, conjointement avec la Commission économique pour l'Afrique et la CESAP – en Afrique et en Asie, respectivement – afin de tester plus avant les méthodes permettant de produire des estimations des flux financiers illicites également en relation avec d'autres marchés illégaux, tels que le trafic d'espèces sauvages et la contrebande de produits contrefaits.

#### **5. Lignes directrices visant à soutenir l'application de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques**

37. Les États Membres ont déployé des efforts importants pour adopter la Classification internationale des infractions à des fins statistiques ou pour aligner leurs classifications nationales des infractions sur celle-ci<sup>18</sup>. Cependant, ils sont confrontés à divers défis au niveau méthodologique, opérationnel et organisationnel. Les contraintes de ressources influent également sur l'adaptation de leurs systèmes de collecte de données. Afin de relever les défis techniques et opérationnels, l'ONUDC prévoit de développer des outils supplémentaires pour favoriser l'application de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques au niveau national et pour sensibiliser les parties prenantes concernées dans les pays à la valeur ajoutée de celle-ci :

a) Manuel d'application de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques. Le manuel fournira des conseils techniques qui permettront aux pays de gérer leur processus d'adaptation des statistiques de la criminalité et de la justice pénale et renforcera leur capacité à produire des données pour suivre et comprendre la criminalité. Il proposera différentes voies pour l'application de la Classification afin d'adapter celle-ci aux pays ayant des systèmes de production de données différents, et fournira des conseils détaillés pour rendre les définitions des infractions pénales et les variables de désagrégation opérationnelles. Une série d'études de cas présentant les expériences des pays en ce qui concerne l'application de la Classification sera également incluse.

<sup>16</sup> Voir la présentation des résultats sur : <https://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/meeting-25-march-latin-america.html>.

<sup>17</sup> Voir la présentation des résultats sur : <https://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/meeting-25-march-latin-america.html>.

<sup>18</sup> En Amérique latine et aux Caraïbes, le Centre d'excellence ONUDC-INEGI a soutenu activement plus de 20 pays dans leur processus d'application de la Classification. Depuis sa création, le Centre d'excellence ONUDC-KOSTAT soutient également l'application de la Classification dans les pays d'Asie.

b) Guide sur les exigences informatiques pour appliquer la Classification internationale des infractions à des fins statistiques. La possibilité d'améliorer ou de normaliser les statistiques administratives de la criminalité et de la justice pénale dépend fortement de l'adaptabilité et de l'interopérabilité des infrastructures et procédures informatiques en place, compte tenu également de l'hétérogénéité des données produites par les différentes institutions impliquées dans le système de justice pénale. Bien que le guide ne soit pas prescriptif quant aux solutions technologiques informatiques permettant d'enregistrer, de traiter et de partager l'information, il fournira une orientation générale sur les exigences informatiques minimales nécessaires à la production de données conformes à la Classification par les diverses institutions du système de justice pénale.

c) Application mobile et en ligne de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques. L'application de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques doit être un processus dynamique car les procédures statistiques doivent s'adapter à des contextes, à des réglementations et à des processus qui évoluent rapidement. En tant que référentiel des pratiques de mise en œuvre de la Classification, l'application fournira une plateforme dynamique et intuitive permettant aux praticiens de consulter facilement les définitions de la Classification et de faciliter la répartition des données nationales dans les catégories de celle-ci. L'application servira d'alternative facile d'accès à la version imprimée ou téléchargeable de la Classification.

#### **IV. Conclusions et marche à suivre**

38. De grands progrès ont été réalisés pour améliorer les statistiques de la criminalité et de la justice pénale dans les domaines recensés dans la feuille de route approuvée pour la première fois par la Commission en 2013, puis mise à jour en 2019. Des avancées importantes sont visibles, par exemple en ce qui concerne l'augmentation du nombre de pays menant des enquêtes nationales de victimisation et appliquant la Classification internationale des infractions à des fins statistiques. Dans de nombreux pays, le rôle de l'organisme national de statistique a pris plus d'importance dans la coordination des systèmes de statistiques sur la criminalité, et l'on dispose aujourd'hui de davantage de données sur la criminalité et la justice pénale aux niveaux national, régional et mondial qu'en 2013. Le renforcement de la volonté politique des pays et des organismes nationaux de statistique de donner la priorité aux statistiques de la criminalité, en particulier dans les Amériques, a contribué à ces réalisations, de même que le rôle significatif joué par les deux centres d'excellence et l'attention accrue portée à l'assistance technique sur les statistiques de la criminalité et de la justice pénale par l'ONU, le PNUD, le HCDH, ONU-Femmes, l'OIM, l'OIT et les commissions régionales de l'ONU. Mais des lacunes subsistent à l'égard de certaines régions géographiques (telles que l'Afrique, où les statistiques de la criminalité sont constamment insuffisantes et inadéquates pour informer les politiques), de la granularité des données (car les statistiques nationales échouent souvent à fournir les détails sur les victimes, les auteurs et les formes de criminalité nécessaires pour soutenir les politiques de prévention), et de domaines thématiques où certaines formes de criminalité et certains processus de justice pénale manquent encore de normes et de directives opérationnelles.

39. Il reste des défis majeurs à relever dans le domaine des statistiques de la criminalité et de la justice pénale en ce qui concerne le développement de normes, le renforcement et la modernisation des systèmes nationaux, et la garantie de la priorisation et de l'allocation adéquate des ressources pour l'amélioration de ces statistiques. La criminalité évolue constamment, les groupes criminels sont très opportunistes et font preuve d'une grande agilité pour changer de modus operandi, de



marchés illicites et de typologies criminelles. Pour que les statistiques de la criminalité et de la justice pénale demeurent au cœur de la prise de décision, elles doivent être très actuelles afin de pouvoir suivre les changements pendant qu'ils se produisent. Elles doivent également être capables de décrire la complexité du paysage de la criminalité et de la justice pénale et offrir la granularité nécessaire pour comprendre, par exemple, le contexte pénal et socioéconomique, la géographie et la dynamique criminelle.

40. Le changement soudain des activités criminelles provoqué par la pandémie de COVID-19 a démontré qu'il était nécessaire de disposer de données en temps réel et plus fines sur la criminalité, et urgent de moderniser les systèmes statistiques nationaux sur la criminalité et la justice pénale. Les enseignements tirés de la perturbation de la chaîne de production statistique due à la COVID-19 peuvent également aider à concevoir des systèmes plus résistants aux chocs et mieux adaptés au suivi des changements rapides. On trouvera ci-après une liste de mesures primordiales à envisager par la Commission pour orienter les travaux au niveau international sur les statistiques de la criminalité et de la justice pénale pour les trois prochaines années, regroupées autour des trois domaines de la feuille de route. Un plan de travail pour la mise en œuvre de ces activités est inclus dans l'annexe.

#### *Élaboration d'outils méthodologiques*

a) Achever les travaux en cours concernant l'élaboration de normes internationales sur la mesure de la corruption, l'application de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques, la traite des personnes, et l'opérationnalisation du cadre statistique relatif aux flux financiers illicites. Il est important de continuer à analyser la nature évolutive de la criminalité et de la justice pénale pour garantir que les nouveaux besoins politiques sont satisfaits par les nouvelles normes statistiques et par l'évolution de la capacité des pays à répondre à ces besoins. La demande d'informations sur des formes de criminalité telles que la cybercriminalité, la criminalité financière et la criminalité environnementale, pour lesquelles il existe peu de statistiques, ne cesse de croître ;

#### *Renforcement des capacités*

b) Continuer à aider les pays à mettre en œuvre l'épine dorsale des systèmes statistiques nationaux sur la criminalité et la justice pénale, à savoir la Classification internationale des infractions à des fins statistiques, ainsi que les enquêtes de victimisation conçues au niveau national, tout en présentant aux pays les cadres statistiques nouvellement élaborés sur les flux financiers illicites et sur les meurtres de femmes et de filles liés au genre. Les programmes de formation sur tous les domaines statistiques de la criminalité et de la justice pénale, en particulier sur l'état de droit et l'accès à la justice, la criminalité conventionnelle, la criminalité organisée, la corruption, la traite des personnes, le trafic de migrants et d'autres formes de trafic et d'activités illégales demeurent une composante importante de l'assistance technique. Le succès de la coopération interorganisations dans la mise en place d'une formation sur le suivi de l'objectif de développement durable n° 16 montre l'avantage de poursuivre l'établissement de partenariats solides entre les organisations internationales dans les pays de soutien, en particulier en ce qui concerne les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, en aidant également les organismes nationaux de statistique à remplir leur rôle de coordination. Il convient d'explorer des moyens novateurs de fournir une assistance technique, au-delà des formats actuels de réunions hybrides, afin d'accroître la participation du public à l'apprentissage et d'améliorer les résultats opérationnels de la formation traditionnelle ;

c) Aider les pays à moderniser leur système statistique sur la criminalité et la justice pénale en améliorant les systèmes informatiques ; identifier les solutions susceptibles d'améliorer l'actualité des données, de fournir des informations en temps réel et d'augmenter la granularité des données ; s'appuyer sur des solutions de mégadonnées pour maximiser les connaissances qui peuvent être extraites des données disponibles ; améliorer la visualisation et la communication des statistiques pour les rendre plus accessibles et, en fin de compte, d'accroître leur utilisation par les décideurs. La modernisation des statistiques nationales de la criminalité et de la justice pénale nécessite de nouveaux investissements dans des infrastructures adéquates, ainsi que de solides dispositifs de coordination et de gouvernance pour collecter, rassembler, analyser, partager et diffuser les données, en assurant un flux continu dans lequel les utilisateurs peuvent trouver des informations valides, faciles à utiliser et mises à jour ;

d) Continuer à s'appuyer sur le rôle fructueux des deux centres d'excellence en Amérique latine et en Asie pour fournir une assistance technique directe aux pays de ces régions et créer un centre d'excellence sur les statistiques de la criminalité et de la justice pénale en Afrique pour aider les pays de la région à renforcer leur capacité à collecter, à traiter et à diffuser les statistiques de la criminalité et de la justice pénale. L'Afrique demeure la région où les lacunes en matière de données sont les plus importantes, malgré une forte demande à cet égard, car les questions de criminalité et de justice pénale y ont une forte incidence sur le développement et la sécurité. Le modèle réussi des deux centres d'excellence existants suggère qu'un tel centre pourrait faire une grande différence dans l'amélioration du niveau et de la qualité des statistiques de la criminalité dans la région ;

e) Promouvoir l'intégration des systèmes de statistiques sur la criminalité et d'informations géospatiales, en particulier aux niveaux infranational et urbain, où la granularité géographique et criminologique des informations est la plus nécessaire pour détecter les points chauds des groupes criminels et des marchés illicites et pour comprendre les dynamiques criminelles locales qui touchent des sous-groupes de population tels que les femmes, les enfants et les groupes minoritaires. Dans ce contexte, il est intéressant d'intégrer également la collecte de données par les citoyens. Les audits de sécurité locaux ont montré la grande force de la triangulation des données statistiques, géospatiales et citoyennes ;

f) Entreprendre une évaluation de l'incidence de la COVID-19 sur les statistiques de la criminalité et de la justice pénale dans le monde, afin de recenser les défis auxquels les pays sont confrontés et d'apprendre à les aider au mieux à surmonter ces défis, en examinant également les possibilités de mieux reconstruire les systèmes ;

g) Poursuivre la Conférence biennale régulière sur les statistiques relatives à la criminalité et à la justice pénale et, si la pandémie de COVID-19 le permet, faire en sorte que les deux centres d'excellence et l'ONU DC organisent la sixième Conférence à la fin de l'année 2022 ;

#### *Collecte et analyse des données au niveau international*

h) Mettre en place des outils et des méthodes d'échange de données innovants aux niveaux régional et international par l'intermédiaire de plateformes d'échange de données conviviales qui peuvent faciliter la coordination nationale et l'échange de données afin de réduire la charge de déclaration des pays et de renforcer l'assurance qualité ;

i) Poursuivre la production de rapports analytiques, tels que l'Étude mondiale sur l'homicide, et de notes d'information axées sur les données qui peuvent

répondre rapidement aux nouvelles demandes de données sur des domaines spécifiques de la criminalité et de la justice pénale ;

j) Améliorer l'accessibilité des statistiques mondiales et régionales de la criminalité et de la justice pénale en appliquant des normes de données ouvertes et en améliorant la visualisation et la communication des données ;

k) Poursuivre l'utilisation des mégadonnées pour compléter les statistiques traditionnelles à l'aide d'informations en temps réel susceptibles d'alerter la communauté internationale sur l'émergence rapide de menaces criminelles ;

l) Renforcer le réseau des centres nationaux de liaison chargés de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale ainsi que le Groupe consultatif technique sur la Classification internationale des infractions à des fins statistiques afin de garantir que les experts nationaux sont régulièrement consultés et peuvent bénéficier d'un échange entre pairs, et que l'application de la Classification est suivie et soutenue au moyen de consultations régulières.

## V. Décisions que la Commission de statistique est invitée à prendre

41. La Commission souhaitera peut-être :

a) Examiner et approuver la série d'activités et le plan de travail proposés pour poursuivre la mise en œuvre de la feuille de route telle qu'approuvée par la Commission en 2013 et mise à jour en 2019 ;

b) Examiner et approuver le cadre statistique de mesure des meurtres de femmes et de filles liés au genre (également appelés « féminicides ») et inviter les systèmes statistiques nationaux à initier sa mise en œuvre et à produire des données pertinentes ;

c) Examiner et approuver le cadre conceptuel pour la mesure statistique des flux financiers illicites et inviter les systèmes statistiques nationaux à lancer des activités de mesure des flux financiers illicites, notamment par l'intermédiaire d'études pilotes dans certains domaines ;

d) Encourager et inviter les pays à utiliser l'enquête relative à l'objectif de développement durable n° 16 élaborée par le PNUD, l'ONUDC et le HCDH en tant qu'instrument visant à mesurer les progrès concernant les indicateurs de suivi de l'objectif de développement durable n° 16 relatifs à l'accès à la justice, la corruption, la discrimination, la gouvernance, la traite des personnes et la violence ; encourager les États Membres et les donateurs à soutenir le financement et la mise en œuvre de l'enquête relative à l'objectif de développement durable n° 16 par les organismes nationaux de statistique afin d'améliorer sensiblement la disponibilité et la qualité des indicateurs relatifs à l'objectif de développement durable n° 16 fondés sur des enquêtes ;

e) Examiner les principales activités visant à moderniser et à renforcer les statistiques de la criminalité et de la justice pénale entre 2022 et 2025 présentées dans ce document et encourager leur mise en œuvre conformément à la feuille de route approuvée par la Commission en 2013 et mise à jour en 2019 ;

f) Reconnaître le modèle réussi des centres d'excellence en tant que partenariats efficaces entre les organismes nationaux de statistique et les organismes des Nations Unies pour soutenir les pays dans le domaine des statistiques de la criminalité et de la justice pénale, et inviter l'ONUDC à définir

**un nouveau partenariat pour l'établissement d'un centre d'excellence visant à soutenir les pays d'Afrique ;**

**g) Inviter les organismes nationaux de statistique à diriger l'application de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques au niveau national ;**

**h) Inviter l'ONUSD à envisager de réexaminer l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité afin de renforcer sa capacité à fournir des données en temps utile, de consolider les données utilisées pour le suivi des objectifs de développement durable, de surveiller les formes de criminalité émergentes au niveau international et d'accroître l'efficacité de la collecte des données grâce à une plateforme de données en ligne ;**

**i) Encourager les États Membres et les autres donateurs à fournir à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime des fonds extrabudgétaires afin de l'aider à réaliser les activités de renforcement des capacités ;**

**j) Inviter l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et les deux centres d'excellence à organiser la sixième Conférence internationale sur les statistiques relatives à la gouvernance, à la criminalité et à la justice en 2022 ;**

**k) Prier l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de faire rapport à la Commission de statistique et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les progrès accomplis dans l'application de la feuille de route, en consultation avec toutes les autres organisations internationales et régionales concernées, en 2025.**

## Annexe

### Activités clés visant à moderniser et à renforcer les statistiques de la criminalité et de la justice pénale entre 2022 et 2025 conformément à la feuille de route visant à améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques de la criminalité et de la justice pénale aux niveaux national et international

<i>Activité</i>	<i>Acteurs</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Mise en œuvre au moyen des ressources disponibles</i>	<i>Mise en œuvre si des ressources supplémentaires sont disponibles</i>
<b>Élaboration de normes et d'outils au niveau international</b>				
Cadre statistique sur la mesure de la corruption	ONUDC	2022-2023		✓
Normes sur l'enregistrement et la conservation des données relatives à la justice pénale	ONUDC	2022-2023		✓
Normes visant à améliorer la mesure de la traite des personnes	ONUDC, OIT, OIM	2022	✓	
Manuels opérationnels visant à renforcer la mesure des flux financiers illicites	CNUCED, ONUDC	2022-2024		✓
Lignes directrices visant à soutenir l'application de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques	ONUDC, Centre d'excellence ONUDC-INEGI, Centre d'excellence ONUDC-KOSTAT	2022-2025	✓	✓
Normes statistiques concernant les formes de criminalité émergentes telles que la cybercriminalité et la criminalité environnementale	ONUDC	2022-2025		✓
<b>Renforcement des capacités</b>				
Continuer à s'appuyer sur le rôle fructueux des deux centres d'excellence en Amérique latine et en Asie pour fournir une assistance technique directe	Centre d'excellence ONUDC-INEGI, Centre d'excellence ONUDC-KOSTAT	2022-2025	✓	✓
Centre d'excellence en Afrique	ONUDC et organismes statistiques régionaux africains	2022-2025		✓
Renforcement des capacités, initiatives thématiques et initiatives visant à moderniser les systèmes statistiques nationaux, notamment par l'intégration de systèmes d'information statistique et géospatiale	ONUDC, PNUD, HCDH, UNESCO	2022-2025		✓

<i>Activité</i>	<i>Acteurs</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Mise en œuvre au moyen des ressources disponibles</i>	<i>Mise en œuvre si des ressources supplémentaires sont disponibles</i>
Évaluation de l'incidence de la COVID-19 sur les statistiques de la criminalité et de la justice pénale	Centre d'excellence ONUDC-INEGI, Centre d'excellence ONUDC-KOSTAT, ONUDC	2022		✓
Renforcement des centres de liaison chargés de l'Enquête sur les tendances de la criminalité, le fonctionnement des systèmes de justice pénale et les stratégies de prévention du crime ainsi que du Groupe consultatif technique sur la Classification internationale des infractions à des fins statistiques	Centre d'excellence ONUDC-INEGI, Centre d'excellence ONUDC-KOSTAT, ONUDC	2022-2025		✓
<b>Collecte et analyse des données au niveau international</b>				
Renforcer les collectes des données au niveau international	ONUDC	2022-2025	✓	✓
Continuer à explorer les sources de données alternatives, les données en temps réel et les dimensions transnationales de la criminalité	ONUDC	2022-2025		✓
Produits analytiques : Étude mondiale sur l'homicide, Rapport mondial sur la traite des personnes, Rapport mondial sur la criminalité liée aux espèces sauvages, Étude mondiale sur la criminalité environnementale et diverses éditions de « Data Matters »	ONUDC	2022-2023	✓	✓
Poursuivre la Conférence biennale sur les statistiques relatives à la criminalité et à la justice pénale	ONUDC, Centre d'excellence ONUDC-INEGI, Centre d'excellence ONUDC-KOSTAT	2022-2025		✓
Améliorer l'accessibilité, la visualisation et la communication des statistiques mondiales de la criminalité et de la justice pénale	ONUDC	2022-2025	✓	
<b>Renforcer les partenariats internationaux</b>				
Renforcer les réseaux de centres de liaison chargés des données	ONUDC, Centre d'excellence ONUDC-INEGI, Centre d'excellence ONUDC-KOSTAT	2022-2025	✓	✓

---

<i>Activité</i>	<i>Acteurs</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Mise en œuvre au moyen des ressources disponibles</i>	<i>Mise en œuvre si des ressources supplémentaires sont disponibles</i>
Organiser des conférences et des ateliers internationaux et régionaux	ONU DC, Centre d'excellence ONU DC- INEGI en partenariat avec la CEPALC, et Centre d'excellence ONU DC- KOSTAT en partenariat avec la CESAP	2022, 2024		✓

---

*Note :* ✓ activité partiellement réalisée ou en cours.